



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des patrimoines et de l'architecture
Service du patrimoine
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial

La ministre de la Culture

à

Monsieur le Préfet de la région Bretagne
Direction régionale des affaires culturelles

Paris, le 20 janvier 2023

Réf. : 23/D/919

OBJET : Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 12 janvier 2023 : projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables d'une partie du territoire de la commune de Dol-de-Bretagne (35)

PJ : Projet de périmètre

Lors de la séance de sa 1^{re} section, le 12 janvier 2023, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) a émis un **avis favorable à la majorité**, à l'exception d'une voix défavorable et de trois abstentions, au projet de classement du site patrimonial remarquable d'une partie du territoire de la commune de Dol-de-Bretagne, annexé à ce courrier.

En conséquence, après délibération du conseil municipal de la commune de Dol-de-Bretagne approuvant ce périmètre annexé, ayant reçu un avis favorable à la majorité de la CNPA, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4^o de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation
La sous-directrice des monuments historiques et
des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

